

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 271

présenté par

M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 96, après la seconde occurrence du mot :

« gendarmes »

insérer les mots :

« , ce qui suppose que ces recrutements se fassent en plus de ceux visant à remplacer les départs en retraite notamment »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à préciser que l'objectif de doublement des agents sur le terrain doit résulter de recrutement massif.

Le diable se cachant dans les détails, il a semblé utile aux auteurs du présent amendement de préciser également que l'effort de recrutement doit se faire en plus des recrutements visant à remplacer les départs en retraite, démission etc...

La sécurité publique dépend avant tout de ce facteur humain : la police et la gendarmerie ont besoin de plus de femmes et d'hommes.

Tel est le sens de cet amendement.